

Ambassade du Japon

en

République du Bénin

COPIE

Cotonou, le 27 juin 2016

N°153/16

A
Madame Odile SORGHO-MOULINIER
Représentante Résidente a.i. du Programme des
Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Cotonou

Objet : Réponse à votre courrier daté du 3 juin 2016

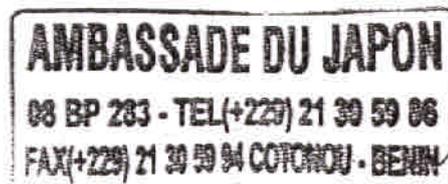
Madame la Représentante Résidente,

Faisant suite à la demande que vous avez formulée par courrier N°0/2016/PROG-GOUV du 3 juin dernier, en vue d'une prolongation de la durée du Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah (PAF/CPADD), j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le Gouvernement du Japon a approuvé la prolongation dudit projet jusqu'au 31 décembre 2016. Cette prolongation est approuvée en considérant que des mesures nécessaires ont été déjà prises afin d'éviter une telle erreur administrative, que cette prolongation est indispensable pour la construction du bureau en cours qui occupe une place essentiel pour le projet et qu'elle n'engendre pas un coût supplémentaire.

Cependant, étant donné que ledit projet est financé par le fonds de partenariat entre le Japon et le PNUD, l'Ambassade voudrait prier le PNUD de veiller à communiquer étroitement avec le "Bureau of External Relations and Advocacy, Japan Unit", de terminer le projet dans les délais, au plus tard avant la date limite acceptée pour la prolongation et de lui présenter le rapport final.

En vous souhaitant une bonne réception de ce courrier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Représentante Résidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Ampliation : CPADD



Daini TSUKAHARA
*Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire du Japon près la
République du Bénin*